Publié le



ID: 069-216901413-20221219-D112_22-DE



Conseil municipal du 19 décembre 2022 **Délibération n° 112-22**

Objet: Modification du tableau des effectifs

Date de convocation : 13/12/2022 Présidence : Renaud PFEFFER - Maire Secrétaire élu : Véronique ZIMMERMANN

Membres présents: Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD - Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT - Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN - Serge CAFIERO - Anne-Laurence OLTRA - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON - Raphaelle GUERIAUD - Anne BLANCHET - Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Renaud PFEFFER Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sophie PIVOT

Membres absents:

Nombre de conseillers

En exercice: 29 Présents: 25 Votants: 29

I. LE CONTEXTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

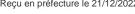
Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, le comité technique est obligatoirement saisi pour avis.

II. LA PROPOSITION

Vu l'avis favorable du comité technique du 25 novembre 2022;

1000

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :





ID: 069-216901413-20221219-D112_22-DE

Filière Administrative

Afin de palier d'éventuels recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services et permettre la continuité de la qualité du service public rendu, il convient de créer un poste d'adjoint administratif.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié.

| Suppression | Création |
|-------------|----------------------------|
| | 1 Adjoint administratif TC |

Filière Culturelle

Suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2nde classe, il convient de créer le poste et de supprimer un poste au grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{nde} classe. Le tableau des effectifs est ainsi modifié.

| Suppression | Création |
|---|---|
| 1 adjoint du patrimoine principal 2 ^{nde} classe TC | 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{nde} classe TC |

Filière Technique

Pour donner suite au changement de filière d'un agent actuellement sur le grade d'adjoint administratif, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié.

| Suppression | Création |
|-------------|------------------------|
| | 1 adjoint technique TC |

La commission Ressources, réunie le 05 décembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Anne-Catherine VALETTE, Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

Mornant, le 19 décembre 2022

FEFFER